

Vous êtes **étudiant** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : être inscrit en 3^{ème} cycle

Procédure administrative :

- ☞ Télécharger les pièces demandées dans REVE : <https://reve.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département
- ☞ Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines
Pôle Enseignants et Chercheurs
Bât. INSA direction
20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

- ☞ RIB au nom et prénom de la personne
- ☞ Curriculum vitae actualisé
- ☞ Carte vitale recto verso
- ☞ Pièce d'identité valide recto verso (CI, passeport, permis de conduire)
- ☞ Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail
- ☞ Carte étudiante ou certificat de scolarité de l'année en cours, mentionnant l'inscription en 3^{ème} cycle

ATTENTION :

- Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.
- Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans REVE.
- Tout dossier incomplet et tous documents non conformes se verront être mis en attente de paiement, voire rejetés.
- Paiement : fin février / fin mai / fin août

Vous êtes **retraité** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : bénéficier d'une pension

Procédure administrative :

- ☞ Télécharger les pièces demandées dans REVE : <https://reve.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département
- ☞ Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines
Pôle Enseignants et Chercheurs
Bât. INSA direction
20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

- ☞ RIB au nom et prénom de la personne
- ☞ Curriculum vitae actualisé
- ☞ Carte vitale recto verso
- ☞ Pièce d'identité valide recto verso (CI, passeport, permis de conduire)
- ☞ Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail
- ☞ Titre de pension

! ATTENTION :

- Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.
- Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans REVE.
- Tout dossier incomplet et tous documents non conformes se verront être mis en attente de paiement, voire rejetés.
- Paiement : fin février / fin mai / fin août

Vous avez une **activité salariée** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier d'au moins 900h de travail par an
OU de 215h d'enseignement

Procédure administrative :

- ☞ Télécharger les pièces demandées dans REVE : <https://reve.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département
- ☞ Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines
Pôle Enseignants et Chercheurs
Bât. INSA direction
20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

- ☞ RIB au nom et prénom de la personne
- ☞ Curriculum vitae actualisé
- ☞ Carte vitale recto verso
- ☞ Pièce d'identité valide recto verso (CI, passeport, permis de conduire)
- ☞ Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail
- ☞ Attestation employeur (téléchargeable sur REVE)
- ☞ Dernier bulletin de paie

ATTENTION :

- Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.
- Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans REVE.
- Tout dossier incomplet et tous documents non conformes se verront être mis en attente de paiement, voire rejetés.
- Paiement : fin février / fin mai / fin août

Vous avez une **activité non salariée** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier de moyens d'existence réguliers de 9000€/an minimum depuis au moins 3 ans issus de la profession libérale

Procédure administrative :

- ☞ Télécharger les pièces demandées dans REVE : <https://reve.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département
- ☞ Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH
INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines
Pôle Enseignants et Chercheurs
Bât. INSA direction
20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

- ☞ RIB au nom et prénom de la personne
- ☞ Curriculum vitae actualisé
- ☞ Carte vitale recto verso
- ☞ Pièce d'identité valide recto verso (CI, passeport, permis de conduire)
- ☞ Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail
- ☞ 3 derniers avis d'imposition ou les 3 dernières cotisations foncières des entreprises (CFE)
- ☞ Attestation d'existence de la société depuis au moins 3 ans (extrait Kbis ou attestation comptable...)

ATTENTION :

- Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.
- Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans REVE.
- Tout dossier incomplet et tous documents non conformes se verront être mis en attente de paiement, voire rejetés.
- Paiement : fin février / fin mai / fin août

Vous êtes **intermittent du spectacle** ; vous souhaitez devenir vacataire à l'INSA Lyon.

Condition : justifier d'une ouverture de droits à Pôle emploi, couvrant l'année universitaire de recrutement

Procédure administrative :

- ☞ Télécharger les pièces demandées dans REVE: <https://reve.insa-lyon.fr/> après création de votre compte par le département
- ☞ Adresser le contrat par courrier ou en main propre à la DRH

INSA Lyon—Direction des Ressources Humaines
Pôle Enseignants et Chercheurs
Bât. INSA direction
20 avenue Albert Einstein—69621 Villeurbanne Cedex

Pièces à fournir :

- ☞ RIB au nom et prénom de la personne
- ☞ Curriculum vitae actualisé
- ☞ Carte vitale recto verso
- ☞ Pièce d'identité valide recto verso (CI, passeport, permis de conduire)
- ☞ Pour les étrangers résidents en France, titre de séjour et autorisation provisoire de travail
- ☞ Notification d'ouverture des droits à Pôle emploi mentionnant les articles de loi en référence au statut d'intermittent du spectacle

ATTENTION :

- Avant le début des enseignements, votre dossier doit être complet et votre contrat retourné signé à la DRH.
- Aucun dossier papier, en dehors du contrat, n'est accepté ; tout doit être déposé dans REVE.
- Tout dossier incomplet et tous documents non conformes se verront être mis en attente de paiement, voire rejetés.
- Paiement : fin février / fin mai / fin août